



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION EUROPÉENNE D'AGRICULTURE

Trente-deuxième session

Rome, 7 – 8 mars 2002

Gestion durable des ressources en terres et en eaux: lutte contre la désertification et prévention de la dégradation des terres

APPENDICE 1:

MISE EN ŒUVRE À L'ÉCHELON NATIONAL DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION (UNCCD)

A. ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION SUR LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION DE L'ANNEXE IV

1. Les rapports soumis en 2000 par les pays de l'Annexe IV en vue de la quatrième Conférence des Parties (COP-4) rendent compte de la progression des Plans d'action nationaux de lutte contre la désertification (PAN): un plan est en préparation en Espagne (premier projet en 1997 et lignes directrices en juin 2000) ; le résumé du PAN de la Grèce a été approuvé en 1999; le PAN de l'Italie a été approuvé en février 2000, et celui du Portugal en juin 1999. Le PAN de la Turquie, en cours de définition sur la base d'un projet, devrait être prêt pour approbation fin mars 2002. Le Plan d'action national pour l'environnement de la Turquie doit encore être harmonisé avec le PAN. Les programmes prioritaires établis par la Grèce, le Portugal, l'Espagne et la Turquie mettent en œuvre les stratégies nationales de mise en valeur des forêts et de maîtrise des feux de forêt, de protection des bassins versants, de lutte contre l'érosion et de gestion des eaux. Les politiques environnementales de l'Italie portent sur les liens existant entre les divers secteurs de l'industrie, de l'énergie, de l'urbanisation et du tourisme. Les stratégies proposées dans le cadre du PAN concernent essentiellement la détermination des zones affectées par la désertification ainsi que l'information et la sensibilisation des habitants de ces zones; le recensement des problèmes liés à la sécheresse; l'étude des expériences antérieures; l'établissement de systèmes de surveillance et d'alerte s'appuyant généralement sur la télédétection; et des réseaux de mesures météorologiques. Les mesures visant l'aménagement du territoire en fonction de la vulnérabilité des terres et les méthodes permettant de suivre les actions entreprises dans le cadre du PAN doivent encore être incorporées dans les programmes existants. Le développement de la recherche scientifique (y compris par la coopération internationale) est également envisagé.

Par économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.

2. Le PAN du Portugal décrit cinq objectifs stratégiques, à savoir la conservation des sols et de l'eau; le maintien des habitants dans les zones les plus dépeuplées; la remise en état des zones dégradées; une sensibilisation accrue de la population à la problématique de la désertification; et l'intégration totale de la lutte contre la désertification dans les politiques de développement économique et social. Le projet du PAN espagnol embrasse cinq thèmes ou buts d'action: la prévention et la réduction de la dégradation des terres boisées et cultivées; la restauration des sols dans les zones touchées par la désertification; la gestion durable des ressources en eau; la prévision des épisodes de sécheresse et la réduction de la sensibilité à la sécheresse dans les zones arides et semi-arides; et la protection contre les incendies de forêt. L'Espagne mentionne aussi son programme de lutte contre la désertification dans le sud-est du pays (LUCDEME), lancé en 1981 à la suite de la Conférence de Nairobi sur la désertification (1997), et huit plans sectoriels déjà en cours d'exécution. La Grèce a sélectionné des zones pilotes dans le cadre du PAN: la partie montagneuse de la Thessalie centrale, la Crète orientale, l'Attique, l'Ouest de l'île de Lesbos, le centre de l'archipel égéen et la plaine Kilkis en Macédoine centrale.

3. Dans leurs rapports, les pays se sont déclarés favorables à l'utilisation de repères et d'indicateurs, car les systèmes de surveillance, en place depuis plusieurs années, demandent à être harmonisés. La Grèce, l'Espagne et la Turquie emploient le système d'indicateurs DPSIR (état, pressions, réponses) coordonné par la Commission du développement durable des Nations Unies (CDD) et appliqué par de nombreuses parties concernées. En combinant l'indice climatique, l'indice de perte de sol et l'indice de sécheresse, le Portugal a établi que les zones les plus exposées à la désertification correspondent à certaines parties de l'intérieur de l'Alentejo et du Nord du pays (environ 11 pour cent). Il existe un risque modéré de désertification sur 60 pour cent du territoire portugais.

ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS, JURIDIQUES ET FINANCIERS DANS LES PAYS DE L'ANNEXE IV

4. Tous les pays de l'Annexe IV ont créé un organe de coordination pour la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou par la désertification, mais leurs rapports indiquent que cet organe de coordination, qui n'est pas doté de la personnalité morale, se compose d'un comité, d'une commission ou d'un comité pilote national et d'un centre de liaison national spécialement mandaté pour cette tâche. Le Portugal a, de plus, établi cinq centres de liaison régionaux. Dans la plupart des pays, ces comités ou commissions ont été mis sur pied par les ministères de l'environnement ou de l'agriculture. Après avoir adopté son PAN, le Portugal a créé un comité national chargé de coordonner le PAN et un observatoire national de la désertification. L'Espagne envisage de constituer un comité national de mise en œuvre du PAN. Ces mécanismes de coordination ont été placés sous la responsabilité des ministères de l'agriculture (Grèce, Portugal) ou de l'environnement (Italie, Espagne, Turquie).

5. Les rapports décrivent les principes et les objectifs des processus de participation déjà appliqués ou sur le point de l'être. La Grèce, l'Espagne et la Turquie expliquent que ces processus sont confiés à des groupes de travail chargés, d'une part, d'informer et de sensibiliser la population au sujet de la Convention et, d'autre part, de recueillir des données sur la désertification ainsi que les points de vue des entités concernées, à savoir les collectivités locales (municipalités, autorités provinciales et régionales), les regroupements d'agriculteurs locaux et les associations de protection de l'environnement. La Grèce et le Portugal notent que les processus participatifs ne sont pas toujours faciles à appliquer parce que la population met un certain temps à s'habituer à cette nouvelle démarche et que les parties prenantes communiquent difficilement entre elles. L'Italie a organisé une série de séminaires de sensibilisation dans diverses régions. Le Portugal a évalué la portée du processus participatif: les réunions publiques ont attiré quelque 2 200 personnes, 26 institutions publiques et 7 organisations privées.

6. Les rapports signalent que les mesures agro-environnementales de lutte contre la désertification prévues par la politique agricole commune de la CE peuvent, à ce titre, bénéficier

du soutien du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA). En outre, le Fonds européen de développement régional (FEDER) appuie des actions en faveur du développement dans les zones «défavorisées» de l'Union, qui se situent principalement dans les pays de l'Annexe IV. Enfin, les rapports se réfèrent aussi à d'autres programmes de la CE relatifs à la lutte contre la désertification, tels que MEDI-Campus et MEDALUS ainsi que les quatrième et cinquième programmes-cadres de recherche.

7. Certains rapports font état de mesures juridiques, institutionnelles et réglementaires en matière de lutte contre la désertification. L'Italie prépare une loi destinée à conférer un statut officiel au PAN. La Grèce a voté une loi sur le développement durable en 1999, qui inclut des mesures de lutte contre la désertification, et a adopté des dispositions juridiques relatives à l'enquête cadastrale. La Turquie prépare une loi qui comportera des dispositions visant la lutte contre la désertification. Il conviendrait d'attribuer un statut officiel au PAN, soit par le biais d'instruments incorporant le PAN dans des lois d'aménagement, soit par l'adoption d'une loi particulière, car les rapports indiquent qu'il est parfois difficile pour les mécanismes de coordination de faire approuver officiellement les actions relevant du PAN.

8. En général les rapports livrent peu de détails sur l'allocation des ressources financières destinées à la mise en œuvre de la Convention. Cependant, le rapport envoyé par la Grèce signale que les ressources nécessaires à la conduite des activités du PAN seront prélevées sur le budget de l'État, mais qu'une certaine participation sera demandée à l'UE, notamment au titre du FEDER et du FEOGA, ou que ces ressources seront complétées par des contributions particulières. Le Portugal indique que le financement proviendra d'une redistribution de ressources déjà affectées. La Turquie projette de créer un fonds spécial de lutte contre la désertification.

B. ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DANS D'AUTRES PAYS EUROPÉENS FAISANT RAPPORT À LA CONFÉRENCE DES PARTIES

9. D'autres pays européens touchés par la désertification ont rendu compte de leurs activités à la COP-4: L'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la République de Moldova et la Roumanie. Tous les pays ont déclaré que leur plan national de développement économique et social prévoyait des actions destinées à prévenir l'érosion des sols et d'autres mesures répondant aux objectifs de la Convention sur la lutte contre la désertification. Ils notent que l'assistance et l'aide financière de la Banque mondiale ont joué un rôle important dans l'élaboration des stratégies et des plans d'action nationaux de protection de l'environnement. De plus, leurs rapports montrent que la lutte contre la désertification et d'autres formes de dégradation des terres figurent en tête des priorités de toute une série de politiques et programmes sectoriels. Tous les pays s'accordent à dire que la lutte contre la désertification, la sécheresse et l'érosion du sol concerne particulièrement les secteurs agricole et forestier. La gestion de l'eau, l'énergie et le secteur social (développement rural, élévation du niveau de vie) ont également été mentionnés. La réforme foncière, la privatisation et la participation accrue des autorités et des populations locales à la gestion des ressources naturelles sont considérées comme des stratégies permettant d'atteindre ces objectifs. Néanmoins, certains rapports font remarquer que la privatisation ainsi que la réforme du secteur agro-industriel et des régimes fonciers peuvent donner lieu à certains problèmes qui empêchent l'usage rationnel des terres.

10. L'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie et la République de Moldova ont créé un organe national de coordination (ONC) affecté à la lutte contre la désertification. En Arménie, en Azerbaïdjan et en République de Moldova, les ministères et comités concernés ont reçu l'aval de leur gouvernement en tant qu'ONC. En Géorgie, le Ministère de l'environnement et de la protection des ressources naturelles assume la fonction d'ONC, mais cette fonction pourrait être transférée à une commission intersectorielle nationale de coordination chargée de lutter contre la désertification. La Roumanie, qui ne s'est pas encore dotée d'un ONC, a fait savoir qu'elle pourrait désigner un comité national de lutte contre la désertification. Dans la plupart des cas, les commissions multisectorielles de coordination nationale ont été établies par les ONC, leur

orientation multidisciplinaire et transversale étant assurée par la participation de responsables issus des ministères, universités et ONG concernés.

11. Le stade d'avancement du PAN des pays ayant rendu leur rapport varie suivant les pays. Le PAN est en cours de préparation dans quatre pays, tandis que la République de Moldova a adopté un PAN de 10 ans en janvier 2000. L'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie préparent leur PAN. La Roumanie met au point une stratégie de lutte contre la désertification et la sécheresse. La Géorgie a arrêté une stratégie nationale de foresterie en 1997 dans le cadre du Plan d'action national pour l'environnement. Pour y donner suite, elle a mis sur pied un programme national d'investissement (Programme national de régénération et de développement du secteur forestier, 1998-2005) visant particulièrement le reboisement et la restauration des sols; ce programme est assorti d'un objectif ambitieux: reboiser en moyenne 2 300 hectares par an, afin de protéger le sol.

12. Tous les rapports reconnaissent que l'élaboration du PAN devrait s'accompagner d'une révision de la législation en vigueur et des institutions et qu'il faudrait recommander des mises à jour de la législation propres à instaurer un cadre juridique et réglementaire cohérent et opérationnel qui permettrait aux pays de respecter comme il convient toutes leurs obligations découlant de la Convention. Certains rapports remarquent que le droit environnemental actuel est en léger décalage par rapport aux exigences des nouveaux traités, normes et conventions internationaux et que les législations nationales demandent à être actualisées, notamment les dispositions institutionnelles relatives à la désertification. L'Arménie souligne la nécessité d'améliorer la législation afin de renforcer les mesures de mise en application existantes et d'introduire des incitations économiques pour appuyer le respect des mesures obligatoires de conservation des sols.

C. CONTRAINTES FINANCIÈRES DANS CE GROUPE DE PAYS

13. Il y a lieu d'intensifier la coopération internationale et les synergies entre tous les programmes et toutes les conventions relatives à l'environnement. Tous les pays ayant soumis un rapport apprécient le rôle catalyseur de l'aide apportée par les organisations internationales et les donateurs bilatéraux au début de la mise en œuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification. De même, ils considèrent généralement que seul un accroissement substantiel du financement, tant interne qu'externe, permettra aux parties de poursuivre sur la lancée et d'accélérer la mise en œuvre. Un grave déficit financier et des difficultés économiques pourraient contraindre les autorités nationales à revoir leurs priorités et à répondre aux besoins sociaux urgents au détriment de la protection de l'environnement. On observe également une tendance au financement de la protection de l'environnement par de nouveaux mécanismes nationaux. La Géorgie indique que les recettes provenant des écotaxes locales sur les émissions et les rejets de substances nocives, la vente de carburant et l'utilisation des ressources naturelles devraient, en vertu des prescriptions juridiques, être affectées à la protection de l'environnement, y compris à la lutte contre la désertification. D'autres pays ont avancé l'idée d'un fonds national cofinancé par le gouvernement, le secteur privé et les donateurs. L'Azerbaïdjan possède un fonds de protection de l'environnement administré par le Ministère des finances et le Comité écologique national. Ce fonds est financé par les amendes et les paiements prélevés au titre de la pollution de l'environnement. Mais les ressources de ce fonds sont très limitées. D'autre part, l'expérience acquise avec les projets transfrontières relatifs à la conservation du sol accreditte l'idée selon laquelle la coopération sous-régionale dans le domaine de la lutte contre la dégradation des sols peut s'avérer efficace par rapport à son coût, en particulier entre pays limitrophes confrontés à une situation similaire sur le plan du développement socio-économique. La coopération internationale sur des projets régionaux, tels que le Programme écologique pour la mer Caspienne et l'Équipe régionale européenne de lutte contre la sécheresse, a été évoquée.

**APPENDICE 2:
PROGRAMMES DE LA FAO APTES À APPUYER LES ACTIONS
NATIONALES EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LA
DÉSERTIFICATION**

A. PROMOTION, COOPÉRATION ET CONSEILS STRATÉGIQUES

1. La Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale, adoptée lors du Sommet mondial de l'alimentation (1996), affirme que l'insécurité alimentaire résulte principalement de la pauvreté et souligne la nécessité d'accroître la production alimentaire dans le cadre de la gestion durable des ressources naturelles. Dans les zones arides, le développement agricole et rural durable passe par la lutte contre la désertification. Le cadre stratégique de la FAO et le Plan à moyen terme 2002-2007 privilégient les programmes et les projets visant la préservation et l'utilisation durable des ressources naturelles, la protection des écosystèmes fragiles ainsi que la prévention des catastrophes, l'atténuation de leurs conséquences et la capacité d'intervention. La gestion durable des ressources naturelles représente l'un des quatre domaines clés inscrits dans la définition des missions de la FAO en Europe, l'accent étant mis sur la gestion intégrée (en particulier des bassins versants) et sur la restauration et la protection des écosystèmes fragiles dans les pays d'Europe centrale et orientale. Ainsi, l'Organisation devrait être mieux en mesure de répondre aux besoins particuliers des pays affectés par la sécheresse et la désertification sur le pourtour méditerranéen, dans les Balkans et dans le Caucase.

2. La FAO participe depuis plusieurs décennies à la lutte contre la désertification par le biais de programmes de surveillance, de programmes normatifs et de projets sur le terrain. Les actions liées à la préservation et à la gestion des écosystèmes fragiles dans les régions arides, semi-arides et subhumides s'étendent de la gestion des terres et de l'eau aux aspects juridiques et englobent la conservation des sols, la gestion des parcours et de la production animale, l'aménagement forestier, le reboisement, la reconstitution des dunes de sable, la maîtrise de la salinité sur les terres irriguées et la promotion des sources d'énergie durables. La FAO a défini sa stratégie de développement durable des terres arides en s'appuyant sur le document d'orientation générale de la réunion du Comité de l'agriculture (COAG) qui s'est tenue en 1987. En 1993, la FAO a présenté une contribution importante à la mise en œuvre du chapitre 12 du Programme Action 21 de la CNUED en définissant les principaux éléments de sa stratégie de développement durable des terres arides. Cette stratégie visait à accroître la productivité des terres cultivées et des parcours, tout en atténuant la pauvreté et en arrêtant ou en inversant les processus de dégradation des terres. La FAO a également décidé de fournir un appui spécial à l'application de la Convention moyennant l'établissement d'un Groupe de travail interdépartemental ad hoc sur la désertification chargé de coordonner les programmes de la FAO et les mécanismes internes relevant du développement des zones arides, de la maîtrise de la désertification et de l'atténuation de la sécheresse.

3. À l'issue d'un entretien avec le secrétariat de la Convention, au cours duquel ont été identifiés les domaines prioritaires dans lesquels la FAO disposait de tous les moyens d'intervenir, les deux parties ont signé, en décembre 1998, un protocole de collaboration couvrant six tâches: i) mise en œuvre des plans et réseaux d'action nationaux et régionaux auxquels la FAO pourrait fournir une assistance technique; ii) appui aux réseaux régionaux de la Convention; iii) production et la diffusion des meilleures pratiques techniques et des documents de sensibilisation s'y rapportant; iv) documents de sensibilisation véhiculant des informations convaincantes sur la situation, les tendances et le coût de la désertification et de sa maîtrise, compréhensibles par les médias et le grand public et s'adressant aussi aux décideurs, aux donateurs, aux ONG et aux institutions; v) évaluation et surveillance de la désertification et de la sécheresse aux niveaux mondial, régional et national; et vi) appui technique aux organes de la Convention, notamment par une aide

consultative et technique au Mécanisme mondial et par la fourniture de documents techniques aux réunions internationales, interrégionales et sous-régionales organisées par le secrétariat.

4. La FAO et le Fonds international de développement agricole (FIDA) ont signé un protocole d'accord en vue de d'intensifier leur collaboration afin d'aider les pays à mettre en œuvre la Convention. Des négociations relatives à l'appui au programme FAO/Convention sur la lutte contre la désertification sont en cours au sein du Mécanisme mondial. Parmi les autres arrangements institutionnels, citons un protocole d'accord entre la FAO et le Ministère italien de l'environnement prévoyant l'établissement d'un groupe de travail FAO/Italie et le détachement de deux spécialistes italiens de la désertification à la FAO. Un projet italien de fonds fiduciaire destiné à soutenir cette coopération a été approuvé. La FAO, le PNUE et l'UNESCO appuient conjointement le Centre d'étude des connaissances traditionnelles, implanté à Matera en Italie, qui a collaboré avec le secrétariat de la Convention et est en relation avec d'autres centres d'étude des connaissances traditionnelles.

5. La FAO a organisé, en collaboration avec le PNUE et le secrétariat de la Commission du développement durable des Nations Unies (CDD), le Forum des ONG et d'autres partenaires, deux conférences électroniques successives en mars et mai 2001 sur le thème de «la terre et l'agriculture», afin de catalyser la participation des parties concernées à la préparation du «Sommet mondial de l'alimentation: cinq ans après» et du Sommet mondial du développement durable qui se tiendra à Johannesburg en septembre 2002. Ces échanges de vues ont stimulé l'évaluation collective des progrès réalisés sur les questions essentielles, à la lumière des expériences acquises et des enseignements tirés, et des défis et des possibilités en matière d'agriculture durable, de gestion des terres et de lutte contre la désertification. Les conférences électroniques ainsi que les informations recueillies auprès d'un large éventail d'organisations et de programmes en cours d'exécution ont contribué à la détermination des domaines prioritaires d'intervention complémentaire et à leur inclusion dans le rapport des maîtres œuvre en vue de la dixième session de la Commission du développement durable sur la terre et l'agriculture abordant les chapitres 10, 12 et 14 du Programme Action 21.

B. DIRECTIVES ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIES

6. La mise au point et la diffusion de directives et de cours de formation techniques constitue l'un des aspects majeurs du programme de la FAO. Les directives et rapports techniques couvrent des sujets tels que la conservation du sol, l'irrigation, la gestion du pâturage et du bétail, la préservation des forêts et la fixation des dunes de sable. Plus d'une centaine de ces publications sont désormais disponibles sur CD-ROM et celles qui se trouvent sur le site Web de la FAO sur la désertification sont plus nombreuses encore. Parmi les plus importantes, citons le document de synthèse de 1993 sur le développement durable des terres arides et la lutte contre la désertification qui expose en détail l'expérience et les politiques de la FAO; un document sur les terres, l'alimentation et les populations qui décrit la capacité potentielle de la terre d'assurer la subsistance de la population; un document abordant la protection et la production sur l'érosion et la conservation du sol; une publication sur les bienfaits de la terre («*How good the earth*») décrivant les ressources en terres; et «*Cherish the earth*» (chérir la terre) qui propose une démarche moderne en matière de gestion des terres. L'Organisation a publié deux manuels en coopération avec le Plan d'action pour la Méditerranée (PAM), et notamment avec son Programme d'actions prioritaire/Centre régional d'activité, établi à Split en Croatie: i) des directives pour la cartographie et la mesure des processus d'érosion induits par les précipitations sur les côtes méditerranéennes («*Guidelines for Mapping and Measurement of Rainfall-induced Erosion Processes in the Mediterranean Coastal Areas*», paru en 1997); et ii) des directives pour la maîtrise de l'érosion et de la désertification, en particulier sur les côtes méditerranéennes («*Guidelines for erosion and desertification control management with particular reference to Mediterranean Coastal Areas* », paru en 2000). La FAO conduit également toute une série d'activités destinées à sensibiliser le grand public, les médias, les techniciens et les décideurs politiques.

C. BASES DE DONNÉES, SURVEILLANCE ET ALERTE RAPIDE

7. Deux des activités importantes de la FAO ont une composante climatique: le Projet sur les zones agro-écologiques, qui vise à estimer le potentiel de production alimentaire des pays en développement, et le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR), qui surveille en permanence les perspectives de récolte et la situation alimentaire à travers le monde et alerte la communauté internationale en cas de risque imminent de crise alimentaire. Ces deux activités ont débouché sur la création, à des fins de planification et de surveillance, de bases de données climatiques et de méthodes permettant d'évaluer l'incidence du climat sur l'agriculture. Par ailleurs, le Système mondial d'observation terrestre (SMOT) a été instauré conjointement par la FAO, le Conseil international des unions scientifiques (CIUS), le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement), l'UNESCO et l'Organisation météorologique mondiale (OMM), en 1996, en vue de fournir aux décideurs politiques, aux gestionnaires des ressources et aux chercheurs les données à long terme dont ils ont besoin pour détecter des changements survenant à l'échelle planétaire et évaluer la capacité des écosystèmes terrestres à soutenir le développement durable. Le secrétariat du SMOT est hébergé par la FAO.

8. La FAO gère toute une série de systèmes d'information et de bases de données, qu'elle met continuellement à jour. Le Centre mondial d'information agricole (WAICENT) fournit et diffuse sur Internet les données et les statistiques de la FAO sur l'agriculture et l'utilisation des terres, ventilées par pays. Le Système d'information sur les ressources en terres et d'appui à la prise de décisions (LRIS) est une boîte à outils qui fournit des informations sur la répartition des sols dans le monde, incluant des données topographiques de base, des informations sur les zones agro-écologiques permettant de calculer les potentiels de production, des données sur l'adaptation et la réaction des cultures, et comporte un système pour modéliser l'occupation des sols et les systèmes de production. Le Programme d'évaluation des ressources forestières (ERF) fournit, en coopération avec la Commission économique pour l'Europe (CEE), des statistiques régionales sur les ressources forestières et la déforestation. Le Système d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité (SICIAV) est un outil géoréférencé d'aide à la prise de décisions, conçu pour indiquer les zones et les populations exposées à un risque de faim et de malnutrition, ainsi que les facteurs contribuant à l'insécurité alimentaire. Le Centre d'intervention antiacridienne d'urgence (ECLLO) livre des informations géoréférencées sur la présence des criquets pèlerins dans les pays infestés. FAOCLIM, la base de données climatiques, contient actuellement les données mensuelles de 28 100 stations météorologiques, données qui peuvent refléter jusqu'à 14 paramètres agroclimatiques observés et traités par ordinateur. En ce qui concerne les précipitations et les températures, FAOCLIM abrite des séries chronologiques et des moyennes à long terme (1961-90). AGROMET surveille et modélise l'évolution des cultures et les phénomènes extrêmes (sécheresse, ravageurs) pour les systèmes d'alerte rapide sur la sécurité alimentaire. La FAO a rassemblé sur CD-ROM les données statistiques relatives à la désertification, globalisées à l'échelon national, afin de contribuer à la mise en œuvre de la Convention.

D. ÉVALUATION DE LA DÉSERTIFICATION

9. La FAO a participé à la formulation des recommandations générales du Comité de la science et de la technologie de la Convention et du Groupe de travail ad hoc sur les données repères et les indicateurs (achevées à Genève en septembre 1998), qui soulignent la nécessité de mettre en œuvre des systèmes d'information adéquats et bien définis, et, à cette fin, d'établir clairement la tâche de surveillance incombant aux pays. À la demande du secrétariat de la Convention, la FAO a supervisé la conception d'une évaluation globale de la désertification à une échelle de 1:2 millions, destinée à fournir, aux niveaux mondial, régional et national, une estimation fiable de l'ampleur de la désertification dans les pays et de son évolution possible dans un avenir proche. Cette conception préliminaire s'est appuyée sur de nombreux échanges de vues avec plusieurs institutions.

10. Le projet LADA (évaluation de la dégradation des sols dans les zones arides) a été débattu au sein du Comité de la science et de la technologie lors de la COP-5 et au cours d'une manifestation parallèle du PNUE/GEF. Il y a environ deux ans, la FAO a pris l'initiative de lancer LADA en s'occupant des aspects techniques de ce projet d'envergure mondiale qui couvre plus de 100 pays affectés par la désertification. Les objectifs de l'ensemble du projet LADA englobent i) la fourniture d'informations normalisées (cartes géographiques, bases de données, etc.) sur la situation, les causes et les conséquences de la dégradation du sol dans les terres arides et sur les moyens possibles d'y remédier aux niveaux régional et mondial, et particulièrement sur le plan national et local. ii) la mise au point de méthodes harmonisées pour évaluer la dégradation du sol à tous les niveaux; et iii) la mise en place de capacités à tous les niveaux en vue de la mise en œuvre de LADA. Les résultats de ce projet devraient atteindre les usagers internationaux et locaux, et en particulier les décideurs nationaux œuvrant au PAN. Les données relatives à la dégradation des terres concerneront les sols, les ressources en eau, les ressources végétales (terres boisées et cultivées, parcours), les ressources animales, le climat et la biodiversité, ainsi que les réserves de carbone dans les sols et la biomasse. Le projet LADA entre dans une phase préparatoire, dont le financement vient d'être approuvé par le PNUE/FEM et dont la mise en œuvre a été confiée à la FAO. Cette phase préparatoire comprendra une étude exhaustive des méthodes, données et capacités, des consultations d'experts, des projets pilotes, la constitution de réseaux, des ateliers régionaux, des partenariats et la mobilisation de ressources financières. La première réunion du Groupe consultatif et du Comité directeur s'est déroulée à Rome, du 23 au 25 janvier 2002. Les responsables du projet ont été invités par la COP-5 à rendre compte de l'avancement du projet à la prochaine Conférence des Parties. Signalons, enfin, que la FAO, en collaboration avec le Centre international de référence et d'information pédologique (ISRIC) établi aux Pays-Bas, a mis en œuvre le projet SOVEUR relatif à l'état de dégradation du sol et à la vulnérabilité du sol en Europe centrale et orientale. Ce projet a produit des bases de données géographiques sur le sol et les terrains et des cartes thématiques à l'échelle 1:2,5 millions sur la dégradation anthropique du sol et la vulnérabilité du sol, en vue de l'élaboration de mesures correctrices.

E. MISE EN PLACE DE RÉSEAUX ET ÉCHANGES TECHNIQUES

11. Le Comité des questions forestières méditerranéennes (*Silva Mediterranea*), créé en 1922, regroupe actuellement 26 pays et l'Union européenne. Ce forum d'échange d'expériences et de coordination des efforts communs (plan d'action pour la foresterie dans le bassin méditerranéen) coiffe six réseaux de recherche consacrés aux feux de forêt, aux essences polyvalentes (spécialement choisies pour lutter contre la désertification), à la sylviculture des espèces de Cedrus, du chêne-liège et du pin parasol, et à la sélection de ressources génétiques de résineux. Parmi les 13 réseaux de recherche du Système européen de réseaux coopératifs de recherche en agriculture (ESCORENA), les réseaux ci-après, cofinancés par le Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM), intéressent particulièrement les pays méditerranéens: noix, pâturages et cultures fourragères, ovins et caprins, environnement rural et énergie durables. De même, l'Étude mondiale des approches et des technologies de conservation (réseau WOCAT) a constitué une base de données et mis à jour des cartes géographiques de la dégradation et de la remise en état des sols, ayant trait à plus de 200 techniques probantes de conservation du sol et de l'eau et à des arrangements institutionnels de mise en œuvre rapportés par une trentaine de pays. Le réseau mondial de gestion intégrée des sols pour l'utilisation durable des sols salinisés et le réseau des sols protégés dans les pays d'Europe centrale et orientale ont organisé des ateliers en 2000 et 2001. Ce dernier, qui repose sur une coopération entre 43 instituts nationaux, est axé sur le partage d'expériences et la promotion de projets, d'activités pilotes et d'études sur les pratiques de gestion intégrée visant à accroître la productivité et à maîtriser la dégradation du sol. Le Groupe de travail sur l'aménagement des bassins versants de montagne de la Commission européenne des forêts (CEF), qui s'apprête à célébrer son cinquantième anniversaire lors de sa vingt-troisième session prévue à Davos, en Suisse, dispose d'un réseau étendu de spécialistes dans des disciplines telles que la conservation du sol et de l'eau sur le passage des torrents, le rétablissement du couvert végétal, la restauration des sols et les questions

socio-économiques. Plus de la moitié des sessions du Groupe de travail se sont déroulées dans les pays de la Méditerranée septentrionale.

F. AIDE À LA FORMULATION ET À LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS ET DES PROJETS

12. Les divisions techniques et le centre d'investissement de la FAO aident les gouvernements à établir des programmes d'action, des politiques et des plans. Le Programme spécial pour la sécurité alimentaire, les programmes forestiers nationaux, les stratégies nationales concernant le sol et l'eau, les plans directeurs sur les ressources en eau, etc. en sont des exemples. La FAO a aidé plusieurs pays à formuler et à mettre en œuvre leur PAN. Dans le cas de la Turquie, qui n'a pas encore achevé son PAN, la FAO a proposé, dans un rapport d'évaluation, de contribuer à certains aspects de la mise en œuvre tels que a) la coopération au projet «retour au village» de l'ONG turque TEMA, qui encourage la conservation du sol, la production d'aliments du bétail et l'élevage; b) la prévention de la dégradation du sol et l'amélioration des sols salinisés; c) la reconstitution des parcours (pâturages, prairies); d) la prévention des feux de forêt; e) la gestion participative des bassins versants; f) l'agriculture biologique; g) l'analyse prédictive des sécheresses, la détermination des zones exposées à la désertification, l'alerte rapide et la prévision des sécheresses. À la demande de la Banque mondiale, le Programme de coopération FAO/Banque mondiale vient d'achever la formulation du Programme géorgien de mise en valeur des forêts. Le coût total du programme est provisoirement estimé à 37 millions de dollars E.-U. pour une période de cinq ans. Ses principaux volets comprennent un appui à la capacité nationale d'analyse politique et de planification; le renforcement des institutions liées à la foresterie; les investissements destinés au secteur privé, à l'aménagement, la protection et la régénération des forêts et au reboisement; la récolte et le transport des ressources forestières.

13. Ces dernières années, des centaines de projets locaux de la FAO ont permis de lutter contre la dégradation des sols. En 1999, la FAO a conduit une centaine de projets locaux ayant un lien direct avec l'évaluation et la maîtrise de la désertification. Ces projets couvraient un vaste éventail d'activités telles que la lutte contre l'érosion; l'amélioration de la gestion de l'eau, des forêts et des pâturages; le développement rural local par le biais de programmes participatifs et de vulgarisation; l'assistance à la mise en œuvre de systèmes nationaux d'information et de statistiques et à l'élaboration de projets d'investissement. Le projet PCT/TUR/6713 «Élaboration de stratégies modernes de prévention et de maîtrise des feux de forêt», approuvé en 1997, s'est achevé il y a peu. Il visait à aider la Turquie à ébaucher sa politique de prévention et de maîtrise des feux de forêt. Dans les pays bordant la Méditerranée au Nord, la FAO exécute actuellement des projets d'aide à la préparation de programmes nationaux de foresterie. A Chypre, un petit projet PCT mène une étude de faisabilité relative à l'installation et l'utilisation d'un système automatique de détection des incendies. Un projet PCT sur la gestion intégrée des sols salins et pollués a été créé en Roumanie.

G. MAÎTRISE ET PRÉVENTION DES FEUX DE FORÊT

14. La réunion internationale d'experts sur la protection contre les incendies de forêt, a été organisée conjointement par la FAO et l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) au siège de la FAO, du 7 au 9 mars 2001, pour donner suite à la réunion de la FAO sur les politiques des pouvoirs publics affectant les incendies de forêt, tenue à Rome en octobre 1998. Ces experts ont fait ressortir la nécessité de passer des accords de collaboration régionaux et bilatéraux sur la gestion des incendies de forêt, de déterminer les apports techniques et financiers, d'améliorer l'échange d'informations et de connaissances et de favoriser la coopération technique entre les pays en développement. De plus, à la fin de l'année 2000, le Ministre grec de l'agriculture a demandé à la FAO de parrainer une réunion centrée sur l'étude des possibilités offertes par les accords internationaux relatifs aux feux de forêt pour aider les pays à mieux se prêter mutuellement assistance en cas d'urgence. À l'issue de la réunion de mars 2001, la FAO a établi le réseau international de gestion des feux, afin de permettre aux experts en incendies de poursuivre leurs échanges sur des questions fondamentales. Ce réseau a été invité à classer ses

recommandations par ordre de priorité afin qu'un plan d'action puisse être mis au point. Le plan d'action relatif aux feux de forêt invite la FAO, les pays membres et les organismes collaborateurs à examiner 19 activités prioritaires qu'ils pourraient entreprendre.